



Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire

Le Ministre

NOTE CIRCULAIRE N°.....012...../MINESU/CAB.MIN/MNB/RMM/2022
DU...17...../.....11...../2022 AUX CHEFS DES ETABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE (TOUS)

CONCERNE : TRANSMISSION RAPPORT DE FONCTIONNEMENT DES CELLULES
INTERNES D'ASSURANCE QUALITÉ DANS VOS CONFÉRENCES
PROVINCIALES DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENTS.

Mesdames et Messieurs les Présidents des Conférences provinciales des Chefs d'établissements,

Comme vous le savez, la République Démocratique du Congo (RDC), notre pays est membre à part entière de la SADC, du CAMES, de EAC et en tant que tel, nos institutions d'enseignement supérieur et universitaire doivent se conformer aux standards internationaux dans le but d'harmonisation de nos maquettes de formation, de la reconnaissance de nos diplômés et de la mobilité des nos enseignants chercheurs, de nos administratifs ainsi que de nos étudiants.

A ce sujet, le Ministère de l'enseignement supérieur et universitaire a depuis longtemps recommandé aux différents établissements tant du secteur public que privé, de créer en leur sein, des cellules internes d'Assurance Qualité et de réaliser des autoévaluations avec le référentiel d'évaluation interne publié par l'Agence Nationale d'Assurance de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, ANAQ-ESU en sigle.

C'est ainsi que je voudrais d'ici la fin du mois de décembre 2022, que vous puissiez me transmettre le rapport d'implémentation de ces cellules internes d'Assurance Qualité au sein de vos conférences provinciales des Chefs d'établissements respectives.

Ce rapport est à transmettre à la tutelle via le conseiller en charge des questions numériques et au Secrétariat Exécutif de l'Agence Nationale d'Assurance Qualité de l'ESU.

Ledit rapport devra comprendre, les décisions rectores y relatives ainsi que de nous rassurer si oui ou non, ces cellules détiennent le référentiel d'évaluation interne de l'ANAQ-ESU.

J'attire votre particulière attention que les autoévaluations via le référentiel de l'ANAQ-ESU s'avèrent indispensables pour la visibilité et la lisibilité de vos entités respectives.

Le Secrétaire Exécutif de l'ANAQ-ESU qui me lit en copie, est prié via ses organes, de réaliser des formations en assurance qualité au sein de vos conférences provinciales des Chefs d'établissements et de développer d'autres référentiels en s'inspirant du Conseil Interuniversitaire de l'Afrique de l'Est, IUCEA en sigle et du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES).

Fait à Kinshasa, le 17 NOV 2022

MUHINDO NZANGI BUTONDO